

2024 DELSIV4

Envoyé en préfecture le 10/04/2024  
Reçu en préfecture le 10/04/2024  
Publié le  
ID : 087-248719205-20240410-DEL20244-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT : HAUTE  
VIENNE  
Arrondissement :  
LIMOGES  
Canton :  
CONDAT/VIENNE  
Syndicat : SIVOM  
SOLIGNAC – LE  
VIGEN

Délibération n° 2  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU SIVOM SOLIGNAC LE VIGEN  
Séance publique du 02 avril 2024

Les membres du Comité du SIVOM régulièrement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Solignac après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Président.

Nombres de membres	
En Exercice	12
Présents	8
Votants	9

**Présents** : Mme COMES,  
MM.BONNET, CHAZELAS, PORTHEAULT, RECORD, AUXEMERY,  
POISON, AUFORT.

**Absent et excusé :**

M. BIASSE a donné procuration à M. POISON  
M. COLDEBOEUF est absent  
Mme FERNANDES est absente  
Mme BAUDOU est absente

Date de convocation
28/03/2024

M. a été élu secrétaire de séance : Fabrice RECORD

Date d'affichage
28/03/2024

Monsieur le Président présente les orientations du budget primitif 2024 et propose à l'assemblée de l'adopter par chapitre en fonctionnement et en investissement.

Ce budget est équilibré en fonctionnement et en investissement :

**Objet de la délibération**  
**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	161 836.48 €	161 836.48 €
Section d'investissement	55 740.08 €	55 740.08 €
<b>TOTAL</b>	<b>217 576.56 €</b>	<b>217 576.56 €</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les propositions du Président,

Le Comité Syndical, a délibéré :

Par 9 voix pour, 0 contre, 0 abstention

**APPROUVE** le budget primitif 2024 du SIVOM Solignac Le Vigen, présenté par chapitres en fonctionnement et en investissement.

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,



Alexandre PORTHEAULT

Certifié exécutoire par Alexandre PORTHEAULT, Président  
Compte tenu de la transmission en Préfecture le  
Et la publication le  
Le Président,